

LES SITES EX-PRO.FUN - EX-PRO.NET - EX-PRO.TOP

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Ils proposent comme beaucoup d'autres des opérations de trading. Aucun d'eux n'est inscrit sur la liste blanche de l'AMF. Il ne devraient donc pas proposer des produits aux épargnants français. Par ailleurs, l'adresse indiqués suffit pour ne pas aller plus loin !

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protoger-son-epargne/listes-blanches>

Les sites internet

Le site ex-pro.fun

Il a été créé le 10/08/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ex-pro.fun>

Le site ex-pro.net

Il a été créé le 03/03/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ex-pro.net>

Le site ex-pro.top

Il a été créé le 10/08/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ex-pro.top>

Nos recherches

Le site est ouvert. Nous n'avons pu y accéder car un de nos outils de défense nous a indiqué la présence de virus sur ce site...

Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

L'adresse

Il est indiqué une adresse dans les Seychelles - ville de Mahé. Le nom indiqué de cette entreprise permet d'établir qu'elle a bien un site internet. Mais les arnaqueurs auraient fait une usurpation d'identité.

Les produits

Il est proposé de faire du trading comme beaucoup d'autres sites frauduleux.

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte maltais ayant l'IBAN MT66 CFTE 2800 4000 0000 0000 2130 737

Les informations juridiques

Il semble que le vrai nom d'une société ait été usurpé. Nous vous conseillons la plus grande prudence et vous invitons à rester avec les sociétés de la liste blanche de l'AMF.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de

recupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du

Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

